



SOCIÉTÉ SUISSE DE TIR DE PARIS

Chez M. Didier FERRÉ
Président
25 rue de la Gare de REUILLY
F-75012 PARIS
(France)

Paris, le 7 décembre 2022

Monsieur Tony EDER
Secrétaire général
DDPS
Bundeshaus Ost
CH 3003 BERN
Suisse

COPIE

Objet : Fin du soutien du DDPS au tir hors service à l'étranger

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier séparé, nous avons adressé à Madame Stucki les rapports habituels, qui complètent le formulaire déjà retourné en juin 2022.

Mais au-delà de ces rapports administratifs, nous tenons par la présente à souligner l'image désastreuse que cette opération, initiée par votre courrier GS-VBS-D-983E34001/409 du 17/12/2020 donne de la Confédération en général et du DDPS en particulier, et ce tant aux 700 000 suisses à l'étranger qu'aux autorités civiles et militaires de leurs pays de résidence respectifs, en ce qui nous concerne, la France.

Nous ne reviendrons pas en détail sur les bases légales, à savoir la violation manifeste des principes de l'art 38 chapitre 5 de la LSEtr de 2014¹, de l'article 46 section 2 de l'OSEtr de 2015², de l'article 62 chapitre 7 de la LAAM³, de l'article 20 de l'ordonnance sur le tir⁴, **et pire, de l'article 40 al 1 et 2 de la Constitution fédérale**⁵ que provoquent ces décisions. Les services de la Confédération et leurs annexes en charge des Suisses de l'Etranger en ont été avertis formellement, sans qu'aucune réponse ne soit apportée.

Sur le plan financier, là où la Confédération dépense plus de 9 millions de francs annuels pour les tirs obligatoires, le tir en campagne et la formation des jeunes tireurs, et plus de 10 millions de francs annuels pour le subventionnement de la munition, il est apparu urgent au DDPS d'économiser 30 000 francs⁶ sur les ventes de munition aux tireurs suisses à l'étranger.

¹ https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/653/fr#art_38

² https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/654/fr#art_46

³ https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/1995/4093_4093_4093/20220101/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-1995-4093_4093_4093-20220101-fr-pdf-a.pdf

⁴ <https://www.droit-bilingue.ch/rs/lex/2003/08/20030864-a20-fr-de.html>

⁵ https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr#art_40

⁶ <https://www.vbs.admin.ch/fr/actualites/communiqués.detail.nsb.html/77803.html>



SOCIÉTÉ SUISSE DE TIR DE PARIS

Chez M. Didier FERRÉ

Président

25 rue de la Gare de REUILLY

F-75012 PARIS

(France)

Ceci résume si besoin la considération de la Confédération pour ses citoyens à l'étranger. 20 millions de francs pour près de 9 millions de résidents dont 2 millions d'étrangers, soit **3 francs par citoyen** suisse résident, c'est normal et acceptable. 30 000 francs pour 700 000 suisses à l'étranger, soit **4 centimes par citoyen, soit cent fois moins**, c'est une dépense somptuaire à supprimer d'urgence. Sans oublier que 30 000 francs sur un budget du DDPS de près de 7 milliards hors investissements, cela représente quand même 1/230 000^{ème} du budget annuel.

Sur le plan opérationnel et procédural, sans aucun audit sur place, sans aucune connaissance sérieuse de la réalité du terrain des 31 sociétés qui se sont manifestées, il a été décidé quelque part dans un bureau qu'il y aurait des « *risques pour la sécurité auprès des sociétés de tir à l'étranger* ». Pour bien souligner le caractère dépourvu de sérieux de l'allégation, il est précisé dans cette même circulaire que « *le DDPS ne peut vérifier (...) ni la sécurité des installations et des activités de tir à l'étranger* ». Autrement dit, le DDPS décide que puisqu'il ne se donne pas la peine d'aller inspecter le sujet ou de s'en faire rendre compte, ou de vérifier sur pièces les procédures mises en place, il y a nécessairement un risque, et que la meilleure solution pour s'exonérer de ses responsabilités est de supprimer l'activité.

S'agissant de la Société Suisse de Tir de Paris, il s'agit d'une société plus que centenaire, qui aura survécu à deux guerres mondiales, qui s'honore de n'avoir jamais enregistré le moindre accident. Mais qu'importe, son sérieux aura été rayé d'un trait de plume par une administration centrale qui n'en connaît que les réceptions auxquelles elle a pu participer à l'Ambassade. Le nom de Madame Viola Amherd restera dans l'histoire comme celui de la Conseillère fédérale qui a signé l'arrêt de mort de l'activité.

Qu'importe aussi la contribution des sociétés de tir à l'étranger à l'image de la Suisse⁷, qu'importe leur contribution jamais démentie au renforcement des liens des Suisses de l'étranger avec leur patrie d'origine, qu'importe leur fidélité à venir de l'autre bout du monde participer, avec des résultats souvent plus qu'honorables, aux fêtes fédérales de tir. Les tireurs suisses à l'étranger sont renvoyés à leur statut de citoyens de second rang.

Dégât collatéral, l'attaché de défense près l'Ambassade de Suisse à Paris, qui se trouve en outre être le doyen du CAMNA (club des attachés militaires navals et de l'air) devra compter sur une autre structure que la SSTP pour organiser le tant apprécié tir des attachés de défense qui permettait de valoriser l'image de l'Armée suisse auprès des attachés de défense du reste du monde.

De minimis non curat prator dit-on dans les organismes qui s'occupent d'enjeux internationaux d'un certain niveau quand on leur parle d'économiser 30 000 euros sur un budget de 7 milliards. Mais pour décrire comment la Suisse traite ses citoyens à l'étranger, il vaut mieux demander à Michel Bühler, qui n'est aujourd'hui plus censuré mais malheureusement décédé : « *On m'a dit que j'étais ton fils, Que tu étais ma mère, la Suisse. Tous ceux qui me l'ont répété, A l'école, et puis dans l'armée, Ont fini par m'en persuader. C'est pourquoi je viens simplement Te parler familièrement, Je viens te dire en face, et sans Détours, tout ce que je ressens Aujourd'hui, en te regardant : Est-ce que tu vois de quoi t'as l'air, ma mère, Avec ton masque de vertus, Avec ton ventre d'épicière, Et ton tablier plein d'écus ?* »

⁷ <https://sstp.suissemagazine.com>



SOCIÉTÉ SUISSE DE TIR DE PARIS

Chez M. Didier FERRÉ
Président
25 rue de la Gare de REUILLY
F-75012 PARIS
(France)

Pour la suite des opérations, soucieuse de son honorabilité, la SSTP a donc pris les dispositions pour faire inspecter son fonctionnement par l'administration française des armes et explosifs (SCAE), qui sera donc chargée de pallier les carences de la Confédération Suisse.

La SSTP ne manquera pas d'en faire connaître et publier les résultats, auprès de ceux qui s'intéressent à son avenir, ce qui n'est visiblement plus le cas du DDPS.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la SSTP

(Délibéré par le comité de la SSTP le 6 décembre 2022)

son Président

Didier Ferré

son Secrétaire général

Philippe Alliaume

Copie de la présente à :

Monsieur Roberto Balzaretto, Ambassadeur de Suisse en France
Monsieur le Divisionnaire Guy Vallat, Attaché de Défense près l'Ambassade de Suisse en France
Monsieur M. Markus Seiler Secrétaire Général du DFAE
Monsieur Jean-Luc Addor, Président de Pro Tell
Monsieur Luca Filippini, Président de la FST
Monsieur Filippo Lombardi, Président de l'OSE
Madame Katrin Stucki, Cheffe SAT/DDPS
Sociétés de Tir Suisse à l'Etranger (version traduite)